Mairie de Berneuil sur Aisne

Conseil Municipal
Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Berneuil sur Aisne, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GUEGUEN, Maire.

Présents :

- Mesdames ANTOINE Séverine, CROCHET Françoise, DUMEZ Ludivine, JACQUES Céline, PADIEU Yveline, TUAL Nicole, VENDEWINKELE Catherine,
- Messieurs BONAMY Patrice, CAGNIARD Cédric, CARPENTIER Georges, DE WAELE Philippe, FRERE Etienne, PYTLAK Michel.

Absent excusé :

- Monsieur BATTON Sébastien

Madame Françoise CROCHET est élue secrétaire de séance.

****

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2018.

1) LE BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Franck MOREAU

▪ Dépenses de fonctionnement :	411 077.29 €	
▪ Recettes de fonctionnement :	411 077.29 €	
		⇨ 92.73 %
▪ Dépenses d'investissement :	32 213.77 €	
▪ Recettes d'investissement :	32 213.77 €	
		⇨ 7.27 %
▪ Total 2018 :	443 291.06 €	=> 100 %

Le budget est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2) VOTE DES TAXES 2018

Rapporteur : Daniel GUEGUEN

▪ Taxe d'habitation :	7,91 %
▪ Taxe foncière (bâti) :	13,93 %
▪ Taxe foncière (non bâti) :	40,35 %

Aucune augmentation de ces montants depuis 2014.

3) LES DIFFERENTES DELIBERATIONS

Rapporteurs : Daniel GUEGUEN, Franck MOREAU

- Redevance GRDF dite « R1 » d'un montant de 802,66 € au titre de l'exercice 2018 (document joint).

- Ecriture comptable à régulariser :

  Après lecture des comptes, le résultat de fonctionnement fait ressortir un excédent au compte 002 de 20 727,19 € et celui de l'investissement une perte au compte 001 de 14 413,77 €.
  Il est demandé de bien vouloir imputer la somme de 14 413,77 € au compte 1068 pour régularisation.

- Convention de participation au service hivernal : Facture des heures de déneigement de Monsieur André BUREAUX pour un montant de 497,70 € (taux horaire de 71,10 € H.T., montant fixé par la Chambre d'Agriculture).

  Monsieur le Maire précise que bon nombre de remerciements ont été adressés à la Mairie, suite à ce déneigement des rues du village.

- Subventions des associations 2018 :

Association	Montant
Sauveteurs de l'Oise	150 €
Comité des fêtes	500 €
Gymnastique	150 €
ACE	150 €
Foot	0 €
ACCA	400 €
Colombophilie	150 €
Souvenirs français	100 €
ACPG-CATM	200 €
La Pieuvre Sportive	150 €
Le CIBER	350 €
Club des ainés	500 €
Plongée d'Attichy	100 €
Semelle Berneuillaise	150 €
ATTB	500 €
Maladies lysosomales	100 €
Association des parents d'élèves	150 €

4) LES INFORMATIONS DU MAIRE

* Monsieur le Maire précise que le budget primitif 2018 a été équilibré avec difficulté car suite aux baisses de dotations de l'Etat, la masse salariale quant à elle représente 53,20 % du budget.

Par mesures d'économie :

Le feu d'artifice du 13 juillet est annulé.

Les travaux prévus concernant les îlots de sécurité de la rue H. Béranger ne sont pas pris en compte dans ce budget et seront peut être reportés à l'an prochain.

Le repas des aînés et les colis ne devraient-ils pas être remis en cause.

- Information en rappel du « pôle d'aménagement de l'urbanisme » de la sous-préfecture de Compiègne :

  « Le Maire ne peut pas déposer une déclaration préalable de travaux au nom de la commune sans y avoir été autorisé par le Conseil Municipal ».

- Participation citoyenne « voisins vigilants »

  Monsieur Etienne FRERE remplace M. Patrice CORBON au poste de coordinateur de la commune. Madame TUAL Nicole devient référente de la zone 3.

- Dissolution de l'association pour la défense de Berneuil-sur-Aisne.

  Voir document en annexe : Procès verbal d'AG extraordinaire de dissolution, qui s'est tenue sous la Présidence de M. Gérard LACROIX. M. le Maire remercie M. Gérard LACROIX pour son engagement dans ce dossier complexe.

- Toilettes publiques de la Place St Rémi :

  Monsieur le Maire précise que des dégradations régulières sont constatées (de la peinture, de l'enduit, du ciment liquide, des canettes, sont versés dans les urinoirs et dans les toilettes). Les membres du Conseil sont d'accord pour fermer ces toilettes publiques.

- Contrat d'engagement signé pour l'animation musicale « Au temps des guinguettes + Années 80 » entre Annick & Rudy et la Mairie pour la journée du dimanche 9 décembre 2018.

- Points de réflexion en cours :
  - Les fleurs repiquées dans les îlots de sécurité ne devraient-elles pas être remplacées par des arbustes ?
  - La benne à verre située rue du Galant est devenue, depuis plusieurs mois, une « décharge sauvage ». Ne faudrait-il pas la déplacer ?

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son écoute, son attention et sa participation.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance Le Maire

Procès -Verbal AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

Le six février deux mille dix-huit, l'assemblée générale extraordinaire de l'association : Association pour la Défense de Berneuil sur Aisne, s'est tenue sous la présidence de Gérard LACROIX, président de l'association.

La feuille de présence a été émargée par les personnes présentes. Le président constate que le quorum requis est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Le président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Dissolution de l'association
- Modalités de dévolution des biens de l'association
- Nomination d'un liquidateur
- Lecture du rapport sur les raisons de la dissolution de l'association par le président.

Vote de la dissolution

La décision de dissoudre l'association est soumise à l'approbation de l'assemblée. Elle obtient 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention. La majorité prévue aux statuts étant atteinte, la résolution est adoptée.
L'association : Association pour la Défense de Berneuil sur Aisne, publiée au journal officiel du trente janvier mille neuf cent quatre-vingt-onze est dissoute en date du six février deux mille dix-huit, en conformité avec l'article 14 des statuts.

Dévolution des biens

L'assemblée générale décide que les biens de l'association restant après la complète liquidation (soit la somme de 685,95€) sont dévolus à l'association «OCCE 60 ECOLE PUBLIQUE HENRI MASSEIN» coopérative scolaire de l'école de Berneuil sur Aisne.
Cette résolution est adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Nomination du liquidateur

Par voie de conséquence de la dissolution ainsi décidée, l'association : Association pour la Défense de Berneuil sur Aisne, est mise en liquidation volontaire à compter de ce jour. M. Gérard LACROIX est désigné comme liquidateur, à la majorité des membres présents. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Cette résolution est adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, conformément à l'article 14 des statuts.

M. Gérard LACROIX est introduit à l'assemblée et déclare accepter les fonctions de liquidateur.

L'assemblée générale donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation et remettre le solde à l'association «OCCE 60 ECOLE PUBLIQUE HENRI MASSEIN»
Cette résolution est adoptée par 4 voix pour 0 voix contre, 0 abstention.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer les formalités nécessaires.

Fait à Berneuil sur Aisne Le 06 février 2018

LACROIX Gérard
Président

DAVID Chantal
Secrétaire

CUVILLIER Dominique
Trésorier

RICHARD Patrick
Membre

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

ETAT RECAPITULATIF DU CALCUL DE LA REDEVANCE R1 2018

Contrat modèle 1994

[(1000 + 1,5 Population + 100 Linéaire) x (0,02 Durée + 0,5) x (0,15 + 0,85 * ING/ING0)]/6,55957 (1)

P : population totale de la commune (2)	1027 habitants
L : longueur totale en km des réseaux de distribution gaz	5,706 km
D : durée de la concession	30 ans
Ing0 : index d'ingénierie de sept-92 (Base 2010)	68,134
Ing : index d'ingénierie de sept-17(Base 2010)	111,3

R1 2018 à payer par GRDF : 802,66 €

Document et titre exécutoire à adresser à :

GRDF clients – territoires Nord-Ouest
Délégation Concessions
6 rue Condorcet – TSA 81000
75436 Paris CEDEX 09

"Ma Concession Gaz", sur votre Espace GRDF, vous permet de consulter les documents liés à votre contrat de concession.
https://www.grdf.fr/monespace/connexion
Lors la création de votre accès personnalisé, un code de vérification RHGUJJWK

(1) La formule de calcul de la redevance R1 figure à l'article 3 de l'annexe 1 du traité de concession

(2) population totale. Source : mise à jour du 30 décembre 2017 consultable sur le site internet www.insee.fr